

**Michel Bourban** est chercheur en philosophie et professeur adjoint en éthique environnementale à l'Université de Twente aux Pays-Bas. Il est également auteur de l'ouvrage *Penser la justice climatique* paru en 2018.

**Vous enseignez dans le domaine de l'éthique environnementale, est-ce-que vous pourriez nous en dire plus sur ce que c'est ?**

C'est un champ de recherche dans l'éthique appliquée. On peut, notamment distinguer l'éthique normative qui vise à une société juste et à un comportement positif, de manière assez générale.

L'éthique appliquée cherche à appliquer les théories éthiques telles que l'utilitarisme, le déontologisme et l'éthique des vertus à des sujets précis. Il y a beaucoup de champs : éthique des affaires, éthique climatique, éthique environnementale, etc.

L'originalité de l'éthique environnementale telle qu'elle s'est constituée depuis les années 1970, notamment aux Etats-Unis, c'est de remettre en question l'idée que seul l'humain a une valeur morale directe. Le but est de montrer qu'au-delà des êtres humains, il y a des êtres vivants, voire non-vivants, qui ont une valeur morale. On distingue trois catégories d'êtres non-humains qui peuvent avoir une valeur éthique : les animaux, les écosystèmes et les espèces. L'éthique environnementale cherche à protéger ces êtres non-humains et leurs intérêts. L'exemple emblématique est celui de l'ours polaire qui montre bien que les animaux souffrent à cause du réchauffement climatique et qu'il n'est pas un problème qui ne concerne que les êtres humains. Il y a un intérêt direct pour ces êtres vivants puisqu'il y a un intérêt direct à ne pas souffrir. De même pour d'autres espèces qui sont menacées par les problèmes environnementaux.

Cette éthique est dite "non-anthropocentriste". Être anthropocentré c'est être centré sur les humains. Tout le but de l'éthique environnementale c'est de montrer qu'il faut partir de ce point de vue là, mais qu'en plus de la valeur des humains, il faut prendre en compte la valeur des êtres non-humains.

**Qu'est-ce-qui explique que vous ayez choisi ce champ disciplinaire ? Est-ce qu'un événement marquant est à l'origine de ce choix professionnel ?**

L'événement particulier c'est quand je suis parti étudier à l'Université de Columbia aux Etats-Unis. Comme je l'ai dit précédemment, les Etats-Unis sont le berceau de l'éthique environnementale. Il y a une tradition très riche de philosophie environnementale là-bas. J'ai fait un semestre d'échange dans cette université où j'ai pu suivre un cours en philosophie

environnementale. C'est là que j'ai commencé à m'interroger sur ce sujet et que j'ai décidé d'axer ma thèse sur la justice climatique. C'est ce projet de thèse qui a ensuite donné mon premier livre sur la justice climatique.

Avant même d'aller aux Etats-Unis, j'ai toujours été intéressé par la philosophie appliquée. On n'y retrouve pas seulement des grandes questions abstraites mais aussi un aspect plus pratique. On cherche vraiment comment appliquer ces théories.

J'en parlais un peu lors de la table ronde mais il existe une théorie idéale et une théorie non-idéale. Dans ma thèse, je développe une théorie non-idéale de la justice climatique avec l'idée de rendre la philosophie appliquée à la politique et à la technologie.

**Comme vous venez d'en parler, revenons rapidement à la conférence de ce matin. Est-ce que vous pourriez nous redonner votre définition de l'injustice environnementale ainsi qu'un exemple concret ?**

Les injustices touchent directement aux droits fondamentaux. Si on reste dans un cadre plus traditionnel et qu'on parle seulement des droits humains, les catastrophes environnementales menacent, notamment le droit à la santé, le droit à la vie et le droit à la subsistance.

Les injustices les plus graves sont celles liées au réchauffement climatique : sécheresses plus fréquentes et plus graves, manque d'eau, inondations plus fréquentes et plus graves, augmentation du niveau des eaux, propagation des vecteurs de maladies comme les moustiques qui transmettent la Malaria, etc. Toutes ces injustices sont créées par les humains puisqu'elles découlent des émissions de CO2 et elles menacent les droits fondamentaux d'autres êtres humains. De plus, bien souvent, les populations qui contribuent le plus à ces émissions ne sont pas celles qui sont les plus impactées par ces problèmes. D'où le fait que l'on parle d'inégalités.

La justice environnementale est un champ de recherche qui essaie de définir la distribution la plus équitable des coûts humains et économiques ; mais aussi des bénéfices soulevés par le changement climatique. C'est notamment ce que l'on retire de l'exploitation des ressources fossiles. Il y a des profits immenses qui sont faits grâce à l'exploitation des ressources fossiles avec, en contrepartie, des coûts immenses à cause des impacts climatiques. Le but est d'arriver à une distribution beaucoup plus équitable de ces coûts.

On peut penser aussi à la justice participative. Il faut s'assurer que, dans les processus de décisions politiques, toutes les voix soient entendues et surtout celles des plus défavorisées. Il faut penser en termes de participation, ce qui se rapproche plus des théories de la démocratie.

**Que pensez-vous du rôle des ONG et des associations dans la lutte contre les injustices climatiques ? Sont-elles utiles ? Suffisamment entendues ou pas assez ?**

Les ONG sont très précieuses contre le réchauffement climatique parce que les multinationales qui extraient et exploitent les énergies fossiles comme Total, BP ou Green Mobile ont un pouvoir financier immense. Pour arriver à faire passer les droits environnementaux dans le droit positif dans le droit constitutionnel, on a besoin de contre pouvoir. Ce que la société civile arrive à faire - notamment via les ONG - c'est représenter ce contre pouvoir.

Quand j'étais à la COP21, il y avait d'une part tous les lobbies du milieu énergétique qui représentent les intérêts des entreprises qui exploitent les énergies fossiles ; et d'autre part tous les militants des ONG, des membres de la société civile. Cela montre bien que grâce à la société civile, nous avons un contre pouvoir.

Les ONG arrivent à augmenter la prise de conscience sur la gravité de la situation et c'est important dans les démocraties puisque cela va pousser les gens à élire des candidats plus soucieux de l'environnement, à faire passer des lois et des projets plus ambitieux en termes de protection de l'environnement, etc. La deuxième utilité des ONG, c'est qu'elles utilisent le droit positif pour poursuivre les Etats et les entreprises en justice. Par exemple, avec l'Affaire du Siècle, elles ont utilisé le droit pour poursuivre d'une part l'Etat français et d'autre part des entreprises comme Total. Elles montrent les infractions au droit positif qui ont été commises, ce qui permet d'établir des précédents pour les futurs procès et de faire évoluer le droit. Grâce aux multiples procès en justice climatique effectués par les ONG, nous avons maintenant l'opportunité de faire évoluer le droit positif pour qu'il soit plus adapté à la situation actuelle.

Les ONG peuvent faire évoluer le droit de manière directe lorsqu'elles obtiennent un gain de cause dans les procès mais aussi de manière indirecte parce que le droit suit beaucoup les normes sociales. Même si une ONG perd un procès contre une entreprise ou un Etat qui n'a pas respecté ses engagements climatiques, le fait de rendre cette discussion publique contribue à une mise à l'agenda politique ; à une évolution des consciences, des normes sociales et des droits.

**Assister à la COP21 a été un moment marquant dans votre carrière. Cela vous a-t-il inspiré pour certains des travaux que vous avez publiés par la suite ?**

Oui, absolument. Dans le dernier chapitre de mon livre sur le rôle de la société civile, j'ai traité de la justice climatique comme d'une cause commune pour de nombreux militants. Jusqu'à présent, j'avais surtout parlé de la justice climatique comme d'un champ de recherche. Mais

cette notion de justice climatique permet aussi de cristalliser beaucoup de préoccupation des ONG. Observer ça m'a poussé à dépasser le simple cadre académique et à voir la justice climatique non seulement comme un champ de recherche, mais aussi comme une revendication de la société civile, comme un outil qui peut permettre de davantage démocratiser notre société. Les ONG détiennent le contre pouvoir qui permet à nos sociétés de lutter contre les lobbies des énergies fossiles qui sont un vrai poison pour la démocratie, étant donné qu'ils représentent des intérêts d'une toute petite minorité et qu'ils amènent à des violations massives des droits humains.

Cette expérience m'a permis de sortir du pur cadre académique pour voir ce qu'est la justice climatique dans le cadre de la société civile, mais aussi dans le cadre du droit international. Cela m'a aussi poussé à essayer de plus étudier les relations entre la philosophie et le droit international quand on parle de justice climatique.

**Il y a-t-il un thème que nous n'avons pas abordé ce matin dont vous auriez aimé parler ?**

Le thème que j'aurais aimé approfondir et que j'ai simplement mentionné en introduction, c'est vraiment cette idée d'une justice climatique non-anthropocentriste (d'appliquer la justice au monde non-humain). En tant que champ de recherche, la justice climatique est très centrée sur le droit humain. C'était aussi mon point de départ. Si vous lisez le premier livre que j'ai publié, il était purement anthropocentriste. Après ma thèse, j'ai commencé à m'intéresser à une justice climatique qui s'intéresse aussi aux intérêts des non-humains, notamment aux animaux sentients, c'est-à-dire ceux qui sont capables de souffrir, de ressentir de la joie et d'avoir une conscience de ces états. Pour moi, ces êtres-là subissent de plein fouet les impacts du réchauffement climatique. On l'a vu en Australie avec les larges feux qui ont brûlé des hectares et des hectares de forêt et qui ont décimé des milliers d'animaux. Si on se centre juste sur les droits humains, on n'arrivera pas à réaliser à quel point les effets du changement climatique sont également injustes pour les êtres non-humains. Je pense donc que c'est important pour le futur de la recherche et de la justice climatique d'essayer d'élargir la focale.